

Prison : adaptation du système de visites

Des mesures claires sont prises dans les prisons belges afin de lutter contre la propagation du coronavirus et de protéger la santé de tous. Une de ces mesures est un renforcement des règles relatives aux visites en prison. Toutes les visites sont annulées du 14 mars au 3 avril 2020 inclus.

Cela signifie : visite en salle de visite, visite enfant, visite hors surveillance (visite intime, visite famille) et visite derrière le carreau.

Pour compenser l'absence de visites, tous les détenus recevront un crédit d'appel supplémentaire de 20 euros afin de maintenir le contact avec la famille et les amis en cette période difficile.

Les personnes qui doivent entrer dans la prison pour des raisons professionnelles y ont toujours accès. Cela concerne principalement les policiers, le personnel des services de sécurité et de renseignement et des autorités judiciaires, les **avocats**, les magistrats et les travailleurs sociaux.

Source : site du SPF Justice